

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du lundi 2 décembre 2024**

Date de la convocation : mardi 26 novembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, Mme Marie-Claire NE, M. Francis PEES, M. Pascal MORA, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, Mme Marie-Hélène JOUANINE, M. Victor DUDRET, M. Jean-Pierre LANNES, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. François BAYROU), M. Jean-Louis CALDERONI (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Jean LACOSTE (pouvoir à M. Mohamed AMARA), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), M. Gilles TESSON (pouvoir à M. Jacques LOCATELLI)

Étai(en)t excusé(es) :

M. Claude FERRATO

Secrétaire de séance :

N° 1 Subvention exceptionnelle à l'Association Des Maires et des Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM 64) suite aux intempéries des 6 et 7 septembre 2024

Rapporteur : M. François BAYROU

Mesdames, Messieurs

Le département des Pyrénées-Atlantiques a connu un épisode orageux de grande ampleur dans la nuit du 6 au 7 septembre 2024.

Les communes de la Vallée d'Aspe, Borce, Cette-Eygun, Etsaut et Urdos ont été durement touchées par cet évènement climatique majeur.

Compte tenu des dégâts matériels importants générés par ce sinistre, peuvent avoir, un appel à la solidarité a été lancé par l'Association des Maires et des Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques (ADM 64).

Les fonds seront entièrement reversés aux quatre communes reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté ministériel, pour l'épisode pluvieux et inondations de la nuit du 6 au 7 septembre 2024.

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé d'allouer une aide exceptionnelle de 10 000 € à l'Association des Maires et des Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques

Après avis de la conférence Finances - Administration Générale du 21 novembre 2024, il vous appartient de bien vouloir :

- 1. Approuver l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 10 000 € en faveur de l'Association des Maires et des Présidents de communautés des Pyrénées-Atlantiques ;**
- 2. Décider que le financement de cette subvention sera effectué au moyen des crédits inscrits au budget 2024.**

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU